

## AC 14.1 Viseurs à pivot fixe (fixed pin sights)– utilisation d'un support et de pivots ajustables

### Généralités :

Ref. règle AC 22.9.1; AC 22.11.1

On a demandé à Tir à l'arc Canada de clarifier la question suivante : les viseurs avec vis ajustables ou verrous d'élévation, d'ajustement ou de placement du pivot sont-ils permis dans les sections d'arc à poulies avec pivot fixe (comme pivots fixes pour arc à poulies (BHR) et sections chasse)?



Les règles de certaines sections sur l'équipement à utiliser dans cette section en particulier exigent qu'un viseur communément appelé à pivot fixe (fixed pin) soit utilisé et que le viseur ne soit pas ajusté sur le terrain de la compétition. Certains viseurs modernes à pivots multiples sont souvent munis de boutons à vis qui facilitent le dévissage rapide et l'ajustement de l'élévation, l'ajustement et même l'espacement des pivots, comme indiqué sur l'illustration ci-dessus. D'autres nécessitent l'utilisation d'un outil pour opérer ces ajustements.

### Réponse:

Les termes *fixe* et *à pivot fixe* se réfèrent dans ce cas au pivot du viseur, point, anneau, réticule, etc. et signifie qu'il reste en position fixe (sans bouger) par rapport au reste de l'arc.

Tir à l'arc Canada permet l'utilisation des viseurs à élévation ajustable, dérivation et (ou) avec placement du pivot dans les sections d'équipement nécessitant un viseur à pivot fixe. Ceci inclut les viseurs munis d'un bouton pour ajustement et verrouillage faciles, ainsi que ceux nécessitant un outil pour procéder à l'ajustement.

Ces viseurs, pivots ou supports de viseur peuvent être ajustés sur le terrain de pratique mais doivent être verrouillés en position fixe et ne doivent jamais être ajustés sur le terrain de la compétition ou le terrain de tir. Les juges pourraient exiger que les composantes ajustables soient marquées ou pourraient



demande qu'un autre moyen soit utilisé pour veiller à ce que les viseurs à pivot fixe ne soient pas facilement ajustés.

L'ajustement de viseurs à pivot fixe pendant une compétition représente un comportement contraire à l'esprit du sport et les athlètes qui en sont coupables s'exposent à une disqualification et autres pénalités.